



Transport à la **demande** des **personnes** en situation de handicap ou de dépendance

Depuis décembre 2008, le Conseil Général de la Haute-Loire propose un transport à la demande à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Ce dispositif est présenté pages 49 et 50



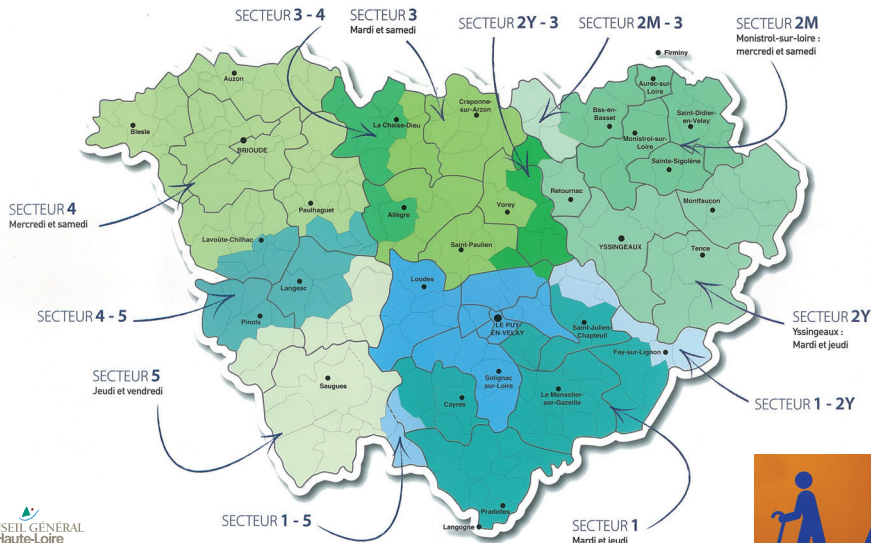
CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Routes et transports

Chaque jour, avec vous.

Transport à la demande des personnes en situation de handicap ou de dépendance

Depuis décembre 2008,
le Conseil Général de la Haute-Loire
propose un transport à la demande
à destination des personnes
en situation de handicap
ou de dépendance.



CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire

NOTA : Pour les communes appartenant à 2 secteurs, les personnes peuvent être transportées en direction de chaque secteur les jours où celui-ci est activé.



POUR QUI ?

Ce service est ouvert aux personnes domiciliées en Haute-Loire, à l'extérieur du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

- aux titulaires de la carte d'invalidité
- aux attributaires de la Prestation Compensation du Handicap (PCH)
- aux attributaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

POUR QUOI FAIRE ?

- se déplacer à l'intérieur de son secteur
- se rendre au PUY-en-VELAY ou à l'intérieur de la communauté d'agglomération ainsi qu'à sa sous-préfecture.

A QUEL PRIX ?

4,20 € la course, soit 8,40 € aller-retour, quel que soit le trajet.

Contact :

Maison Départementale
des Personnes Handicapées
9, rue des Moulins - CS 40114
43009 Le Puy-en-Velay Cedex

Tél. **04 71 07 21 80** - Fax : 04 71 07 21 99
transports@mdph43.fr

www.cg43.fr

COMMENT CES TRANSPORTS SONT-ILS ORGANISES ?

Le département est divisé en 5 secteurs :

Le transport fonctionne de 9 h 00 à 20 h 00, 2 jours par semaine, répartis comme indiqué sur la carte.

COMMENT ALLEZ-VOUS VOYAGER ?

Les transports sont assurés par des **véhicules adaptés** pouvant accueillir jusqu'à 3 fauteuils.

La prise en charge et la dépose s'effectuent sur le domaine public à l'endroit le plus proche de l'origine ou de la destination.



COMMENT RÉSERVER SON TRANSPORT ?

Appeler la Centrale de Réservation au **04 71 07 00 30** entre 9 h 00 et 12 h 00, chaque jour ouvré du lundi au vendredi.

Il est obligatoire de réserver, au plus tard avant 12 h 00, le jour ouvré qui précède le transport souhaité.

INFOS COMPLEMENTAIRES

- **Si vous êtes domicilié à l'intérieur de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** : un service est mis en place par cette collectivité que vous pouvez contacter au **04 71 02 60 11**
- **Si votre handicap le nécessite**, vous pouvez voyager avec votre accompagnateur, qui sera transporté gratuitement.